



1 - Futurs programmes d'EPS : de l'incompréhension à la désolation !

À la découverte des projets de programmes EPS, notre inquiétude est confirmée. Les nouveaux programmes de cycle remettent en cause toutes les avancées des programmes de 2008. C'est un retour aux programmes de 1986 !

La finalité de l'EPS portée par les programmes de 2008, former un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, est totalement en phase avec les objectifs fixés à la refondation et avec le nouveau socle commun. L'EPS est la seule discipline à s'être dotée progressivement d'une matrice disciplinaire cohérente de l'école primaire au lycée, fondée sur les compétences propres et les compétences méthodologiques et sociales, qui assurent la continuité des apprentissages. Elle est la seule discipline à s'être dotée de référentiels qui définissent des niveaux de maîtrise progressifs et fixent des attendus partagés par tous. Ce travail ne peut pas être purement et simplement balayé par le Conseil supérieur des programmes (CSP).

Le projet proposé à la consultation en particulier sur le cycle 4 conçoit une EPS par les APSA et pour les APSA, une EPS qui s'appuie sur une classification des APSA totalement obsolète, une EPS qui met à distance l'élève et l'idée d'une EPS équilibrée et la plus complète possible.

Ce projet, c'est la disparition des compétences méthodologiques et sociales alors que les enseignants les portent au quotidien et qu'ils sont au cœur du socle commun et de l'EMC. C'est le retour d'une approche purement motrice de l'EPS !

Les programmes proposés par le CSP ne sont pas cohérents d'un cycle à l'autre. Au lieu d'identifier les compétences incontournables à acquérir, c'est la surenchère ! 6 compétences au cycle 2, 7 au cycle 3 et 8 au cycle 4 correspondant aux 8 groupements d'activités. Si un tel projet aboutissait, l'ensemble des programmes de lycée devrait également être revu !

Le SE-Unsa ne peut laisser faire. L'EPS ne doit pas "perdre son âme" comme nous le signifiait Valerie Debuchy, doyenne de l'Inspection Générale EPS il y a quelques semaines. Ces programmes ne sont pas en phase avec le socle commun et la réforme du collège qui conforte la place de l'EPS et que le SE-Unsa soutient .

Nous ne pouvons pas subir un retour aux IO de 1986 ! Nous ne pouvons pas accepter un recul de 30

ans ! Nous avons jusqu'à la fin de l'année scolaire pour faire modifier ensemble ces programmes !

L'EPS doit continuer à être le moteur des évolutions pédagogiques, sa reconnaissance dans l'éducation nationale passe aussi par là. L'EPS doit prendre sa part de responsabilité dans les nouveaux enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI). L'EPS ne doit pas se replier sur la motricité mais doit continuer à former le citoyen à travers les compétences méthodologiques et sociales.

Le SE-Unsa s'emparera avec les collègues de la consultation pour proposer un tout autre projet.

Vous pouvez d'ailleurs répondre à notre questionnaire en cliquant sur le lien suivant :

<http://questionnaires.se-uns.org/programmes2016>

Si vous aussi, vous voulez mettre l'élève au centre des apprentissages et non les APSA, signez notre pétition.

Si vous aussi, vous souhaitez une continuité de notre matrice disciplinaire de la maternelle au lycée, signez notre pétition.

Si vous aussi, vous voulez continuer à porter vos projets d'EPS porteurs de réussite pour tous,

[signez notre pétition.](#)

Si vous aussi, vous voulez former un citoyen et non un sportif, signez notre pétition

L'avenir de l'EPS, des élèves et des enseignants, est entre vos mains, c'est l'heure des choix !

Il faut continuer de lutter pour ne voir détruire ce que nous avons mis si longtemps à faire évoluer, la reconnaissance par l'Education Nationale et surtout la reconnaissance de l'élève. Le prof d'EPS ne doit pas avoir un statut d'entraîneur ! L'école n'est pas un club, le travail ne doit pas être le même. Ne nous laissons pas voler notre métier par un syndicat qui ne veut défendre qu'une chose, sa survie, en se servant de vous au lieu d'être à votre service

2 - Nouveaux programmes, la consultation est lancée :

La consultation sur les nouveaux programmes du collège est ouverte. Elle se terminera le 12 juin.

Pour en prendre connaissance et y répondre voir le lien ci-joint <http://www.se-uns.org/spip.php?article7961>

3 - Arrêts maladie : attention au délai

Conséquence de la suppression de la journée de carence, l'administration se lance dans la chasse aux justificatifs des arrêts de travail. Les fonctionnaires ont 48h pour envoyer à l'administration un avis d'arrêt de travail.

En cas de manquement à cette obligation et en cas de récidive dans les 24 mois suivants, le nouvel envoi tardif donnera lieu à la réduction pour moitié de la rémunération ainsi que certaines primes et indemnités, durant la période écoulée entre la date d'établissement de l'arrêt et sa date d'envoi effective. Quelques indemnités (SFT, IRL, frais déplacement...) sont cependant épargnés.

4 - Négociations carrières : le compte n'y est pas

Une nouvelle séance de négociations Fonction publique traitant des « Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations » (PPCR) s'est déroulée le 5 mai. Après l'examen, fin avril, des projets concernant la catégorie C, cette réunion a porté sur l'étude des propositions du gouvernement concernant les catégories B et A.

Pour l'Unsa, les propositions du gouvernement ne sont pas acceptables en l'état, notamment en ce qui concerne les carrières (indices de recrutement, fins de grilles, ...).

Le calendrier d'application proposé n'est pas non plus recevable : l'UNSA revendique que les propositions permettent à tous les agents, frappés depuis 2010 par le gel du point d'indice et une augmentation programmée des cotisations retraites, de bénéficier rapidement d'effets nets positifs.

L'UNSA Fonction publique fait le choix du syndicalisme utile. C'est pourquoi elle est attachée à la réussite de cette négociation dans l'intérêt des personnels. Encore faut-il que soient tracées de réelles perspectives pour les agents publics.

L'UNSA souhaite vivement que la négociation « PPCR » débouche concrètement et rapidement pour tous les agents : pour ce faire, il est indispensable que les lignes bougent, significativement. La balle est dans le camp du gouvernement.

5 - ADHERER AU SE-UNSA

Soyez conseillés, informés, défendus tout au long de l'année.

Parce que pour défendre les personnels et le métier, le SE-UNSA sait s'opposer mais aussi faire des propositions, adhérer à notre syndicat c'est déjà faire la différence.

66% de la somme versée est remboursée par l'Etat.

Exemple: une cotisation à 174€ vous revient à 57,42 € soit 4.78€ par mois.



Syndicat des Enseignants de l'UNSA

67 cours Lieutaud
13006 Marseille
09 72 38 19 17

Membre de la fédération



Section académique d'Aix-Marseille